MISE EN LIGNE LE 06-07-2023

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

« CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 6 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 du mois de février, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-017
« SECOURS ELECTRICITE »

✓*Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, BENOIT, ISENDICK-MALTERRE.
Messieurs DUCHE, MOALLIC.

✓*Absents(es) :*
Madame CHATEAU
Messieurs GUIARD, THULEAU.

Date des convocations :
9 janvier 2023

Membres présents :5
Membres en exercice : 8
Nombre de votants : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa **dette de facture d'électricité**, pour un montant de **195,97 €**.

La somme sera versée directement à– **ENI Service Encaissement** – TSA 71328 – 13205 MARSEILLE CEDEX 01.

Fait à ROYAN, le 10 février 2023

Certifié exécutoire
compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales, le 23/02/2023
Certifié conforme
Centre Communal d'Action sociale de Royan,
le 23/02/2023
Par délégation du Président,
La Directrice du CCAS
Frédérique SALLES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BP 20164
ROYAN
17200

Pour le Conseil d'Administration
Le Président du CCAS
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture
017-261700116-20230210-DEL-23-017-DE
Date de télétransmission : 23/02/2023
Date de réception préfecture : 23/02/2023